

Afférents au CM : 15 L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis dans la salle du Conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Charles Philipponnat, maire.

Exercice : 15

Présents : 14 Convocation du 22 avril 2026

Présents : M. Charles PHILIPPONNAT (maire) ; Mlle Séverine PETIT (1^{ère} adjointe) ; M. Xavier MAYRAN DE CHAMISSO (2^{ème} adjoint) ; M. Jean-Rémy SCORZA (4^{ème} adjoint) ; Mme Lydie JACQUESSON ; Mme Kirsten NEUBARTH ; Mme Marianne GONÇALVES ; M. Olivier MANNIELLO ; Mme Marianne DEON ; M. Carl-Stéphane CERCELLIER ; M. David LEPICIER ; Mme Lucyle LAGAUE ; M. Nicolas JACOB ; M. Guillaume BAHUCHET.

Absent(s) représenté(s) : néant.

Absent(s) non représenté(s) : Mme Elodie LANOTTE (3^{ème} adjointe, excusée).

Secrétaire de séance : M. Guillaume BAHUCHET.

DELIBERATION 2026-29 : ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DE CONTRIBUABLES EN VUE DE LA DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le maire rappelle que, dans les communes de moins de 2 000 habitants, la Commission Communale des Impôts Directs est composée du maire et de six commissaires titulaires.

Il précise que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des missions qui leur sont confiées.

Il est rappelé que les commissaires titulaires et suppléants sont désignés par le Directeur des services fiscaux à partir d'une liste de contribuables dressée par le conseil municipal, en nombre double de celui des commissaires à nommer.

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à l'établissement de cette liste.

Monsieur le maire propose ainsi de retenir une liste de 24 contribuables, soit 12 noms en qualité de titulaires potentiels et 12 noms en qualité de suppléants potentiels, afin de permettre à l'administration fiscale de procéder à la désignation de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'établir la liste des
aux dispositions de l'article 1650 du Code général des impôts :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30/04/2026

ID : 051-215101114-20260428-202629-DE

Titulaires :

- Jean-Rémy SCORZA
- Marianne GONÇALVES
- Marianne DEON
- David LEPICIER
- Jean-Paul CREPIN
- Marie-Madeleine ADAM
- Sandrine BEGUIN
- Cédric MAUDUIT
- Laurent AUTREAU
- Sophie JOSSEAUX
- Charles BARANGE
- Guillaume BAHUCHET

Suppléants :

- Kirsten NEUBARTH
- Olivier MANNIELLO
- Séverine PETIT
- Jean-Marc BEGUIN
- Carl-Stéphane CERCELLIER
- Martine LAUNER
- Nicolas JACOB
- Emilie BUFFET
- Lucyle LAGAUDE
- Sylvie LEVAIRE
- Véronique GELIN
- Régine HERR

A l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE la liste ci-dessus, composée de 12 titulaires et 12 suppléants ;

PRÉCISE que cette liste sera transmise à l'administration fiscale pour désignation des membres de la
Commission Communale des Impôts Directs.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Charles Philipponnat